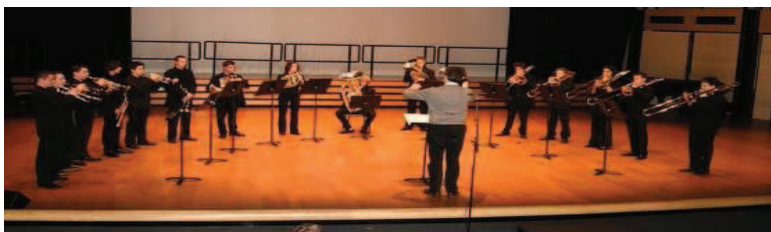
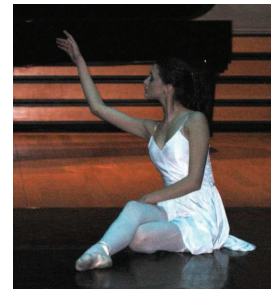




Lycée Jean Jaurès
Reims

Allier la passion de la danse ou de la musique avec
l'enseignement général indispensable à un artiste cultivé
pour poursuivre des études supérieures.



Le recrutement est académique mais il
concerne aussi les académies voisines

A qui s'adresse t-il ?

Aux élèves désireux de suivre un enseignement musical pré-professionnalisant, tout en bénéficiant jusqu'en classe de Terminale d'un enseignement général de Lycée.

Comment intègre-t-on ces classes?

- . soit en continuation des classes à horaires aménagés (école primaire - collège)
- . soit à l'issue de la classe de 3ème de collège.

Dans ce dernier cas, les élèves sont soumis à un examen de contrôle des connaissances en matière artistique (musique OU danse classique ET formation musicale), examen organisé par le Conservatoire à Rayonnement Régional de Reims.

Pour l'inscription à l'examen, l'obtention du programme, ou tout autre renseignement, contacter en Mars le service scolarité du Conservatoire :

Tel : 03.26.86.77.07

Courriel : annie.dumenil@mairie-reims.fr

La section : T.M.D.

Techniciens de la danse et de la Musique

Inscriptions

A la fin du 3ème trimestre de la classe de troisième, si le Conseil de classe émet un avis favorable pour l'entrée en classe de Seconde TMD (mêmes exigences que pour une section de seconde générale) :

1°) le Collège doit faire parvenir le dossier d'orientation et d'affectation au Service de la Scolarité de l'Inspection Académique de la Marne.

2°) Si l'élève figure sur la liste des reçus à l'examen organisé par le Conservatoire, il lui sera adressé, fin juin, une notification d'affectation.

La famille devra à ce moment accomplir auprès du Lycée les formalités d'inscription.

Il est conseillé de prendre contact avec le Lycée auparavant et faire part des intentions provisoires d'orientation dès le conseil de classe du second trimestre du collège.

Portes Ouvertes

en liaison avec le Conservatoire à
Rayonnement Régional Musique et Danse

Se référer au site du lycée

Objectif

L'objectif est l'obtention du Bac TMD

Il s'agit d'un Bac "technologique" c'est à dire dans lequel les coefficients des matières spécifiques (donc ici la musique ou la danse) sont très importants.

Le total des coefficients des matières générales est : 10, le total des coefficients des matières professionnelles est : 10.



RÉSULTATS AU BACCALAURÉAT

ANNEE	2005	2006	2007	2008
Elèves inscrits	16	14	8	10
ADMIS	87.5%	85.7%	100%	90%
TB	4	1	0	1
B	2	1	2	1
AB	0	3	2	2



Caractéristiques et Avantages

Cette section, créée il y a une trentaine d'années (Reims était d'ailleurs une des deux Académies pilotes) a pour but de permettre aux jeunes qui souhaitent se consacrer à la musique de suivre, en parallèle, un enseignement général indispensable au développement d'un être humain dans le monde actuel.

La pratique instrumentale est longue et occupe une grande partie de leur temps, mais l'étude de toutes les matières au programme leur permet de développer leurs multiples possibilités et leur apporte un supplément de culture et d'épanouissement qui les aidera à mener une carrière sérieuse et solide.

Le diplôme du Baccalauréat étant exigé dans les cursus d'enseignement en Écoles de Musique et Conservatoires, ainsi que dans les divers concours de recrutement, le Bac TMD est particulièrement recommandé pour les élèves se destinant aux métiers de la musique.



DEVENIR DES ÉLÈVES T.M.D.

Que deviennent les élèves issus de T.M.D. ?

Le bilan des 10 dernières années fait apparaître que les élèves issus de la section T.M.D. sont nombreux à se présenter aux CNSM de Paris ou de Lyon : beaucoup y sont reçus et peuvent ainsi poursuivre une carrière d'instrumentiste de haut niveau.

La plupart parvient à obtenir une place dans un orchestre parallèlement souvent à un poste de professeur dans un Conservatoire ou une École de Musique.

Un certain nombre, non négligeable et de plus en plus important ces dernières années, suit les cours de la Faculté de Lettres, Arts et Sciences Humaines, en vue de l'obtention de la licence mention musique et musicologie, qui ouvre la voie à des cursus et professions divers, dans l'enseignement ou la vie culturelle.

Quel que soit leur choix, il est à remarquer que tous ont suivi leurs études musicales, tant au Conservatoire qu'au Lycée, avec une motivation rare et qu'après leur Baccalauréat F11 (que beaucoup obtiennent avec mention), ils trouvent du travail et ont la chance de pratiquer un métier qui les passionne.



LES DÉBOUCHÉS

○ **Carrière d'instrumentiste (le plus souvent souhaitée) comme soliste ou comme musicien d'orchestre.**

○ **Métiers de l'enseignement :**

Professeur - Assistant Spécialisé - Intervenant en Milieu Scolaire - Directeurs des conservatoires labellisés tels que les Conservatoires à Rayonnement Communal, les Conservatoires à Rayonnement Départemental et les Conservatoires à Rayonnement Régional.

Il faut alors suivre le cursus Licence/DNSPM avec Diplôme d'État ou Master/DNSPM avec Certificat d'Aptitude, l'ensemble de ces diplômes étant délivrés par les Conservatoires Nationaux Supérieurs de Musique ou Pôles d'Enseignement Supérieur ou CEFEDM.

Professeur dans les écoles privées, associatives

Professeur dans les écoles, collèges, lycées. Il faut alors suivre le cursus Licence, CAPES, Agrégation (ou Doctorat pour la recherche) à la Faculté de Musicologie.

Chercheur en Musicologie, maître de conférence ou professeur à la Faculté de Musicologie.

○ **Autres métiers :**

Administration du spectacle vivant.

Filière patrimoine (bibliothécaire, archiviste).

Métiers du son.

Métiers techniques du spectacle vivant (régisseur, éclairagiste...).

Musicoliers : enseignement pour les très jeunes enfants (D.U.M.I.)

Facture instrumentale

Critique musical.

Diffusion et vente des supports musicaux.

○ **L' accès à la Faculté de Lettres, en particulier en licence de musicologie.**

Renseignements complets sur le site de la Cité de la Musique : www.cite-musique.fr

ORGANISATION DU TRAVAIL

La journée des élèves se déroule en deux temps :

- le **matin** au Lycée pour les matières d'enseignement général
- l'**après-midi** au Conservatoire pour l'enseignement artistique

L'histoire de la musique et l'analyse musicale sont enseignées au Lycée, tantôt le matin, tantôt en début d'après-midi.

Les matières enseignées

au Lycée

- Français
- Mathématiques
- Physique
- Langue vivante
- E.P.S.
- Histoire Géographie (en seconde et Première)
- Histoire de l'art (en première et terminale)
- Philosophie (en terminale)
- Histoire de la musique et analyse musicale

Ces disciplines représentent de 20 à 23 heures hebdomadaires selon les classes.

au Conservatoire

Les élèves suivent les cours d'instrument, de formation musicale auxquels s'ajoutent, pour la plupart, l'orchestre et la musique de chambre.

Ils peuvent également suivre les cours d'écriture, direction d'orchestre, composition, orchestration, électro-acoustique, analyse et culture musicale, atelier théâtre...

Le niveau demandé en Terminale au baccalauréat est celui d'un 3ème cycle pour l'instrument et la formation.

CONDITIONS D'HEBERGEMENT POUR LES ELEVES DE T.M.D.

Internat uniquement féminin : Les locaux ont été entièrement rénovés

Un internat de qualité : 36 chambres à 3 ou 4 lits. Chaque chambre est équipée de douche et sanitaires et comporte un espace de travail personnel. Un foyer d'internat confortable, des salles d'étude intégrées à chaque étage sont également à disposition des élèves.

Le cadre favorise le travail et la détente.

L'internat est fermé du samedi 13 heures au dimanche 20 heures ainsi que les jours fériés.

Les règles de la vie à l'internat sont basées sur le respect de la vie communautaire, dans un esprit d'autodiscipline visant à développer le sens de la responsabilité vis à vis de soi mais aussi des autres.

Les personnels d'encadrement et, en particulier les Conseillères d'éducation, les assistantes d'éducation par leur présence et leur écoute, vous aident à résoudre d'éventuelles difficultés.

Hébergement pour les garçons

Le lycée ne possède pas d'internat masculin mais les garçons peuvent être accueillis dans un autre lycée sous réserve des places disponibles.

Lycée Jean Jaurès

17 rue Ruinart de Brimont BP 338 -
51062 REIMS cedex -

Tel : 03.26.40.22.50
Fax 03.26.40.00.66.

Courriel ; lyc-jean-jaures@ac-reims.fr -

Pour en savoir plus:

Site : <http://xxi.ac-reims.fr/jean-jaures/>

Conservatoire à Rayonnement Régional

20 Rue Gambetta
51100 REIMS

Tél. 03.26.86.77.00
Fax. 03.26.86.77.01

Courriel : annie.dumenil@mairie-reims.fr

Site : www.cnr-reims.fr